



Compte-rendu

POUR AFFICHAGE

Compte-rendu non adopté.
Rédigé par la partie syndicale.

COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL DU 2 AVRIL 2013 CSMV et SEP B, section locale 578

Personnes représentant la commission scolaire

Luisa Barrette, Coordonnatrice
Ressources humaines
Marie-France Meunier,
Conseillère en gestion du personnel

Personnes représentant le syndicat

Gisèle Dupuis, présidente au service des
Jean-François Labonté, 1^{er} vice-président
Marie-Claude Éthier, directrice
Pierrick Choinière-Lapointe, Conseiller syndical

Date de présentation des sujets	Ordre du jour	État
2012-02-22	1. Lecture et adoption de l'ordre du jour – Adopté avec les ajouts suivant : 11.1 8% et 11 % 11.2 Service de garde 11.3 Augmentation au 1 ^{er} avril 2013 11.4 Service de la rémunération	
2012-09-06	2. Lecture et adoption des derniers comptes-rendus – La partie patronale propose certaines modifications au compte-rendu du 22 février 2013	Prochain CRT
2012-09-06	3. Suivis a) Bilan des séances d'affectation 2012-2013 – La partie patronale évalue la possibilité de transmettre à la partie syndicale une version provisoire des postes avant la séance d'affectation.	À suivre...
2012-10-04	b) Service de garde à l'école Charles-Lemoyne – La partie patronale contactera le plus tôt possible la personne désignée par la partie syndicale dans ce dossier.	Prochain CRT
2012-10-04	c) Plan d'organisation scolaire (POS) – Une rencontre commune est prévue le 3 avril à Antoine Brossard à cet effet avec le personnel visé.	
2012-11-01	d) Déménagement du local syndical – La partie syndicale fait un bilan plutôt négatif du déménagement et indique qu'il manque des clés pour un accès.	
2012-05-05	e) Libération syndicale – Les parties échangent sur l'entente de libération syndicale. Certaines vérifications doivent être faites. Les parties feront un retour rapidement.	Prochain CRT
2013-01-10	f) Entente pour l'affectation temporaire d'une personne technicienne en éducation spécialisée – La partie syndicale fait état d'une situation selon laquelle une personne effectue des tâches pour un besoin qui a fait l'objet d'une coupure l'année dernière.	À suivre...
2013-02-22	g) Protocole d'utilisation des locaux en service de garde – Les parties sont d'accord pour l'élaboration d'un protocole d'utilisation des locaux en service de garde.	En septembre 2013

2013-02-22	h) Les techniciennes en service de garde – Les parties échangent sur les possibilités d'échange poste-à-poste pour cette catégorie d'emploi. Les parties conviennent d'utiliser l'article 7-1.12 à cet effet.	
2013-02-22	i) Affectation du personnel éducateur classe principale en service de garde (ECP) - La partie patronale mentionne que les postes seront offerts lors d'une séance d'affectation résiduelle. De plus, elle indique que des exigences particulières avec les logiciels en Word et Excel doivent être réussies pour obtenir un poste.	
2013-02-22	j) Dossier d'une éducatrice à l'école Préville – La partie patronale indique que le temps réclamé sera payé.	
2012-09-06	k) Travail pendant la période estivale – La partie syndicale demande que les personnes se prévalant de l'article 7-2.04 soient informées des types de travail disponible qu'elles soient affectées soient affectés selon leur ordre d'ancienneté.	
2013-04-02	4. Conseil d'établissement de l'école Préville – Les parties échangent sur une situation à cette école.	
2013-04-02	5. Rappel pour le personnel en service de garde et pour les surveillantes des élèves – La partie syndicale demande que le rappel des éducatrices et des surveillantes d'élèves des écoles Guillaume Vignale et Georges P. Vanier s'effectue selon la procédure convenue entre les parties.	Prochain CRT
2013-04-02	6. Utilisation des locaux pour l'élection du 8 avril 2013 – La partie syndicale transmet de l'information sur l'utilisation des locaux lors de cette journée.	
2013-04-02	7. Formulaire de transmission d'informations du personnel – La partie syndicale demande que le formulaire soit mis à jour.	Prochain CRT
2013-04-02	8. Directive envoyée à nos membres – La partie syndicale demande que toutes directives à ses membres lui soient transmises.	
2013-04-02	9. Courrier interne – La partie syndicale demande que le courrier interne soit aussi transmis à l'une de ses membres à la direction régionale de MELS.	Prochain CRT
2013-04-02	10. Politique de remboursement des frais d'achats – La partie syndicale se questionne sur le fonctionnement du remboursement des frais encourus par ses membres dans le cadre de leurs fonctions. La partie patronale s'informerait et reviendrait au prochain CRT.	Prochain CRT
2013-04-02	11. Autres sujets 11.1 8% et 11 % – La partie syndicale demande comment la partie patronale appliquera la décision arbitrale à ce sujet. La partie patronale donnera son avis au prochain CRT. 11.2 Service de garde – La partie patronale informe les modalités d'application concernant les mesures transitoires de la convention collective pour les postes d'éducatrice en service de garde. Les personnes à l'essai devront terminer leur formation de l'AEP pour obtenir un leur statut régulier. Pour ce qui est des personnes	À suivre...

	<p>temporaires qui ont amorcé la formation, elles conserveront leur statut jusqu'à l'obtention de l'attestation et débiteront par la suite leur période d'essai. Finalement, plus de 15 autres personnes ont été informées par écrit le 25 février qu'elles devront soit soumettre leur dossier à la commission ou s'inscrire à la formation sans quoi elles seront mises à pied.</p> <p>11.3 Augmentation au 1^{er} avril 2013 – La partie patronale informe que l'augmentation salariale sera versée sur la paie du 18 avril 2013.</p> <p>11.4 Service de la rémunération – Les parties échangent sur un article paru dans le dernier journal syndical.</p>	<p>À suivre...</p> <p>Prochain CRT</p>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------

Rédigé par :



Jean-François Labonté

1^{er} vice-président, SEPB-578

le 2 avril 2013.